

A vos agendas

Jeux et rencontres ; rappel des dates

Les groupes sont constitués jusqu'en avril, vous pouvez encore vous inscrire en liste « complémentaire » : syndicat-bocage-cenomans.fr.

Commune	De janvier à avril	
Chaufour 9h45-11h45 Salle polyvalente	Jeudi 24 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 mars Jeudi 28 mars	
Fay 9h45-11h45 Salle des associations	Mardi 15 janvier Mardi 5 février Mardi 19 mars (rectifié)	
Pruillé 9h30-11h30 Maison de la Petite Enfance	Mardi 22 janvier Mardi 12 mars Mardi 2 avril	
St Georges 9h30-11h30 Accueil Périscolaire	<i>Groupe 1</i>	<i>Groupe 2</i>
	Jeudi 17 janvier Jeudi 28 février Jeudi 21 mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 7 mars Jeudi 4 avril
Trangé 9h30-11h30 Salle Gaston Langevin	Mardi 29 janvier Mardi 26 février Mardi 26 mars	

Ateliers « corps et émotions »

Des ateliers autour du corps en lien avec les émotions

Avec la compagnie « Chien de cirque »

Destinés aux enfants de 2 à 3 ans accompagnés d'un adulte (*les plus jeunes accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le) pourront participer*)

Les vendredis **8 et 22 mars et 5 avril**,
deux propositions d'horaires : **9h30 ou 10h45**

A la salle du conseil de la Mairie de Pruillé le chétif.

Prévoyez une tenue confortable pour vous et les enfants.

Inscriptions via le site à partir du 18 février

*Relais du Bocage
Maison de la Petite Enfance
Route de Trangé
72700 Pruillé le Chétif*

Tel : 02.52.19.21.80 puis 2

relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

*Permanences téléphoniques :
lundi et vendredi 13h30-16h00,
mercredi 9h30-12h30 et 16h-18h*

*Accueil sur rendez-vous
du lundi au vendredi.*

Fermé le vendredi matin.

Infos sur :

syndicat-bocage-cenomans.fr

*Le relais sera fermé
du 11 au 15 février,
ainsi que du mercredi 20
après-midi au vendredi 22
février 2019*

Merci de votre compréhension

Groupe de parole

Mme Rivière, éducatrice de jeunes enfants et formatrice, accompagnera les volontaires au cours de trois temps d'échange, dont les deux premiers sont programmés les :

Mardi 19 mars et mardi 11 juin à 20h à la Maison de la Petite enfance

↳ Inscription et informations auprès du Relais

Spectacle « Oh la belle plante »

Un spectacle de la compagnie « la Cigale Spectacles »
avec Virginie Picard

Aura lieu le 29 mars 2019 - à 9h30 et à 10h45

A la salle des fêtes de Fay

Un goûter sera offert entre les deux séances

Inscriptions sur le site !



A venir...

- Soirée d'échanges autour de la thématique des émotions : le mardi 25 avril à 20h
- Soirée « comptines et chansons » jeudi 2 mai à 20h00
- Sorties « assistants maternels-enfants » en juin
- Temps festif autour de l'enfance le vendredi 5 juillet

La sorcière Grabouilla

C'est une vieille sorcière qui s'appelle Grabouilla, Graboubou, graboubou, graboubou, Grabouilla Elle passe par la chatière du gros chat Ramina Ramimi, Ramimi, Ramimi, Ramina Elle transforme en cafetière les bottes de ma grand-mère Se cache dans la gouttière d'la maison d'Nicolas Nicoco, Nicoco, Nicoco, Nicolas

Sorcière, sorcière, vite cache-toi ! Sorcière, sorcière, retourne chez toi !

Mais un jour la sorcière mangea trop d'chocolat Chococo, chococo, chococo, chocolats Elle entre chez l'épicière et vole des p'tits nougats P'tits nounou, p'tits nounou, p'tits nounou, p'tits nougats Elle mange une boîte entière puis elle boit de la bière Elle dit d'un ton amer : "J'ai mal à l'estomac !" L'estoto, l'estoto, l'estoto, l'estomac

Sorcière, sorcière, c'est bien fait pour toi ! Sorcière, sorcière, retourne chez toi !



Informations :

- **Nouveaux tarifs 2019 :**

Au **1er janvier 2019** (SMIC horaire : 10,03 € brut) le taux horaire minimum à l'heure est de **2,82 € Brut** soit 2,20 € Net (21,99% de charges)

Le montant minimum de l'indemnité journalière d'entretien est fixé à :

- 2,65 € pour une journée inférieure à 9 h (Référence à la Convention Collective)
- **3,08 €** pour une journée d'accueil de 9 h
- **0,34 €** par heure pour une journée entre 8h et 9h et par heure au-delà de 9 h (Référence au statut : décret N° 2006-627 du 29 mai 2006 / art. 773-5 du Code du travail)

Les **heures complémentaires et majorées** sont donc désormais partiellement exonérées de cotisations salariales et entièrement défiscalisées (10,68% de charges).

Cela induit des changements dans la rémunération **applicables dès le salaire de janvier.**

- **Pajemploi +:**

Possibilité en accord avec son employeur d'avoir le versement du salaire via le service Pajemploi (délai raccourci pour le paiement).

- **Réforme de la formation des assistantes maternelles :**

Changement d'organisme de formation : Sémafor a fermé, il s'agira de l'IRFA à partir de 2019.

Changements dans la répartition des heures et du contenu (80h avant premier accueil + 10h Premiers secours, et 40 h après. Evaluation ; Présentation aux épreuves EP1 et EP3 du CAP accompagnant éducatif petite enfance – ex CAP Petite enfance).

Vos disponibilités !

Toute l'année, informez **les services du Département** (service agrément : l'adresse mél figure sur votre agrément et PMI : charline.leroy@sarthe.fr ou laurence.haton@sarthe.fr) de vos changements d'accueil **et actualisez vos disponibilités sur** : syndicat-bocage-cenomans.fr rubrique « assistant(e)s maternel(le)s », pour que le Relais puisse transmettre aux parents en recherche.

Pensez à nous signaler vos disponibilités, même de courte durée, pour les vacances de février/Pâques et pour l'été prochain !

